



## Prévention et Gestion des déchets

**OBJET : Acquisition de foncier pour la nouvelle déchetterie intercommunale à Châteaubriant**

### EXPOSE

Par délibération du 23 juillet 2020, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'engager une modernisation de son réseau de déchetteries reposant sur trois grands principes :

- Réorganiser le réseau sur 3 sites : Châteaubriant, Lusanger et Petit-Auverné ;
- Harmoniser le niveau de service pour améliorer la valorisation des déchets ;
- Généraliser le contrôle d'accès pour réguler la fréquentation.

Le site actuel à Châteaubriant de 9 189 m<sup>2</sup> ne permettant pas une extension nécessaire pour conforter un fonctionnement optimisé de la déchetterie, il a été décidé une nouvelle implantation sur la zone d'activités économiques du Val Fleury sur une parcelle de 12 603 m<sup>2</sup> dont la communauté de communes est propriétaire (parcelle cadastrale n°738).

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le programme de construction de la nouvelle déchetterie conçu pour garantir aux usagers, à partir d'une seule entrée contrôlée par badge avec barrière, une fluidité de la circulation entre les plateformes haute et basse.

Les études préliminaires ont conduit à identifier une zone humide d'une surface de 0,01 hectare sur la partie sud de la parcelle.

Afin de préserver cette zone humide tout en conservant la fluidité de circulation prévue dans le programme, il apparaît souhaitable de procéder à l'acquisition d'une bande d'environ 250 m<sup>2</sup> au propriétaire de la parcelle section B n°693 située au sud.

La concertation engagée avec la société FOCAST Châteaubriant, propriétaire de ladite parcelle, conduit à proposer une acquisition à l'euro symbolique et de prendre en charge le coût du déplacement d'un piézomètre situé sur cette emprise ainsi que la pose de la nouvelle clôture.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 2 octobre dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle B n°693 d'une superficie d'environ 250 m2 sur la commune de Châteaubriant à la société FOCAST Châteaubriant ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait ;
- 2) de valider le prix d'acquisition à l'euro symbolique ;
- 3) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 10 octobre 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20241011-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024

Conseil Communautaire du 10



Le Président,



Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le trois octobre deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD		X			
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X			P	M. Alain HUNAUT
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X		
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL		X			
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES		X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Mme Catherine CRION est arrivée à 17h44 après le vote de la délibération n°070 : Modalités de l'aide aux communes à la plantation de 44 000 arbres à l'horizon 2030.

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20241011-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024



Le Président,  
  
Alain HUNAU